

# ARRÊTÉS

Envoyé en préfecture le 04/07/2023  
Reçu en préfecture le 04/07/2023  
Publié le - 4 JUL. 2023  
ID : 038-213800758-20230704-AI\_2023\_006B-AI

REPUBLICQUE FRANCAISE  
**COMMUNE DE CHAPAREILLAN** 2023-006  
DEPARTEMENT DE L'ISERE - ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**ARRETE DE DELEGATION A UN CONSEILLER MUNICIPAL**  
**MADAME GISELE MOTTA**

Le maire de la commune de CHAPAREILLAN,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

**Vu** la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 fixant à 6 le nombre des adjoints,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2023 décidant de conserver 6 postes d'adjoints suite à la démission de Madame IMBAULT-HUART,

**Vu** les arrêtés municipaux accordant une délégation à chacun des 6 adjoints,

**Considérant que**, pour la bonne administration des services municipaux, il convient de nommer un conseiller municipal délégué,

## ARRÊTE

**Article 1er** : Madame Gisèle MOTTA est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants:

- Personnes âgées,
- Manifestations et commémorations,
- Logements sociaux

Cette délégation lui est notamment accordée pour :

- L'installation et l'organisation des manifestations et commémorations organisés par la Commune,
- La représentation de la commune en commission d'attribution des logements sociaux,
- Les relations avec le conseil des sages.

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents suivants :

- Courriers relatifs aux domaines cités ci-dessus,

**Article 2** : La signature par madame Gisèle MOTTA des actes et courriers relatifs aux domaines délégués, devra être précédée de la formule indicative suivante : « par délégation du MAIRE ».

**Article 3** : Le Maire de la commune de Chapareillan, le Directeur Général des services, et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

